



Code CPF : 206

Code RNCP :

FORMATION CERTIFIANTE

Formation ref : CFT PER B

PERMIS AUTO (B)



PUBLIC / PRE-REQUIS

Toutes personnes souhaitant conduire un véhicule automobile dont le PTAC (F2 sur la carte grise) est inférieur ou égal à 3500kg pouvant tracter une remorque inférieure ou égale à 750Kg. Véhicule de 9 places assises maximum, conducteur compris. Savoir lire correctement

OBJECTIFS

Être capable de conduire en sécurité un véhicule de tourisme léger de la catégorie B et atteindre le niveau requis pour réussir avec succès les épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

DURÉE

Selon les résultats obtenus lors de votre évaluation initiale obligatoire.

Cette proposition comprend :

- Les démarches administratives et kit pédagogique,
- **20h de conduite** Minimum Obligatoire.
- **1 présentation à l'épreuve pratique** (examen conduite)

PROGRAMME

Voir le plan de formation (livret d'apprentissage)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de l'inscription,

Notamment de l'enregistrement sur la plateforme ANTS.

Pour constituer votre dossier :

Une photocopie couleur de la carte nationale d'identité, ou passeport, ou carte de séjour...

Le code numérique de la photo d'identité agréée ANTS

Une photocopie de l'attestation de recensement et/ou

du certificat de participation à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Deux enveloppes autocollantes de format A4 ou A5 sans

fenêtre + 5 timbres (Annonce différée des résultats).

Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Documents supplémentaires si vous êtes hébergé :

- Le justificatif de domicile de votre hébergeant,
- La copie de la carte d'identité de votre hébergeant,
- Une attestation d'hébergement.

VALIDATION

L'examen du permis comprend deux épreuves :

L'épreuve théorique générale (ETG, appelée code) et

L'épreuve pratique (appelé conduite)

La réussite à l'épreuve du code est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve de conduite.

Les candidats sont reçus à l'examen code à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Le code reste valable 5 ans pour valider la conduite

L'épreuve de conduite dure 32 minutes (01-04-2014)

Les examens se déroulent sous la responsabilité d'un inspecteur du permis de conduire (IPCSR)

ANIMATEURS

Enseignants de la conduite, diplômés.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 20 Avril 2012 relatif aux conditions

d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, modifié par l'Arrêté du 04 Aout 2014.

CONTACT

CENTRE DE FORMATION OHLICHER TRANSPORT

Zone Industrielle Degrad des cannes

97354 REMIRE MONTJOLY

Tel : **0594 353.672** - Fax : 0594 250.894

Mail : formations@ohlicher.fr

Site : www.ohlicher.fr

Siret : 50811291900016 - APE 8559A



facebook

Organisme enregistré DIECCTE n° 96 973 0270 97

Agrément préfectoral n° E 02 09C 00520

